

LA CONCERTATION ENTRE LES PERSONNES QUI VIVENT DANS LA PAUVRETE ET LEURS PARTENAIRES:

REFLEXION SUR LA BASE DES EXPERIENCES DU SERVICE

Introduction.....	15
1 Qui a pris l'initiative et quel est le point de départ?	16
2 Quels sont les objectifs poursuivis?	20
3 Qui sont les participants à la concertation ?.....	22
3.1 L'importance de l'implication de différents acteurs	22
3.2 Le choix des participants	25
3.3 La nécessité d'un engagement fort dans la concertation .	26
4 Quelle est la méthode de travail utilisée et comment les personnes qui vivent dans la pauvreté sont-elles impliquées?	29
4.1 La durée et le rythme de la concertation.....	29
4.2 La nécessité d'une information complète et de formation pour les différents participants.....	31
4.3 L'accompagnement de la concertation.....	32
4.4 La richesse d'une concertation au-delà des limites de compétences.....	34
5 Quels sont les résultats obtenus? Quelle est la suite prévue?.....	35
5.1 En premier lieu: des changements politiques	35
5.2 Eléments pour évaluer	37
5.3 Sensibiliser à la pauvreté.....	37
5.4 Echange et formation.....	38
En guise de conclusion	40
Bibliographie	43

Traduit du néerlandais

Concertation

- 14 -

Introduction

Le premier rapport bisannuel du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale comporte un chapitre théorique sur le dialogue. Ce n'est bien entendu pas un hasard. «L'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté» - qui a créé le Service - prévoit en effet que le Service «associe d'une manière structurelle et continue à ses travaux les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, en faisant usage de la méthodologie basée sur le dialogue, telle qu'elle a été développée lors de l'élaboration du 'Rapport Général sur la Pauvreté'» (paru au Moniteur Belge du 10 juillet 1999, 2^{ème} éd.).

Dans le chapitre relatif au dialogue, on peut lire qu'il serait intéressant de «se pencher sur les expériences de dialogue qui ont déjà eu lieu, de les analyser et d'en tirer des enseignements méthodologiques.» (Service, 2001a : 25). Nous nous livrons à cet exercice dans ce deuxième rapport bisannuel. Dans le présent chapitre, nous nous proposons d'analyser les différentes expériences du Service.

Dans la suite du texte, nous choisissons d'utiliser le terme plus général de «concertation», vu la diversité des initiatives, notamment en ce qui concerne la durée, l'intensité et la méthode de travail.

La réflexion se base sur les initiatives de concertation suivantes:

- groupe de concertation 'droit à la protection familiale/aide à la jeunesse'
- groupe de concertation 'droit à la protection de la santé'
- groupe de concertation 'Qualité du travail'
- groupe de concertation 'Croisement des savoirs: une nouvelle forme de recherche-action-formation relative aux indicateurs de pauvreté en Belgique'
- groupe de concertation 'Evaluation de la législation relative aux CPAS et de sa mise en pratique'
- groupe de concertation 'Droit à un logement décent'

- Commission d'accompagnement du Service
- concertation dans le cadre du projet de loi relatif au droit à l'intégration sociale
- concertation relative au Plan d'action national inclusion sociale (PANincl.).
- deux rencontres entre trois ministres fédéraux et une série d'associations dans le cadre de la loi programme du 24 décembre 2002 (parue au Moniteur Belge du 31 décembre 2002)

Pour l'analyse, nous utilisons certains critères déjà mentionnés dans le premier rapport bisannuel du Service (Service, 2001 : 53 – 54) :

1. Qui a pris l'initiative du dialogue et quel est le point de départ ?
2. Quels sont les objectifs poursuivis ?
3. Qui sont les participants ?
4. Quelle est la méthode de travail utilisée ? Quelle est la durée du projet ? Comment les personnes vivant dans la pauvreté sont-elles impliquées dans la concertation?

Auxquels nous ajoutons :

5. Quels sont les résultats obtenus et quelle est la suite prévue ?

Nous illustrons chaque critère à l'aide d'exemples de concertation. Pour rédiger ce texte, nous sommes partis non seulement des observations du Service et de documents existants mais aussi des propos de certains participants aux groupes de concertation, en particulier aux groupes 'CPAS', 'indicateurs' et 'famille'.

1 Qui a pris l'initiative et quel est le point de départ?

Différents acteurs peuvent prendre l'initiative d'une concertation :

- une instance politique, par exemple un Parlement, la Conférence interministérielle de l'intégration sociale ou un Ministre ;
- des associations ;
- le Service lui-même (qui se base généralement sur les signaux émis par les associations).

Le groupe de concertation 'famille' répond à une demande du politique. Dans le cadre du suivi du Rapport Général sur la Pauvreté, la Conférence interministérielle pour l'intégration sociale du 30 novembre 1995 demande d'évaluer le décret relatif à l'aide à la jeunesse. En mars 1997, la Ministre-Présidente de la Communauté française charge l'administration de l'aide à la jeunesse de répondre à cette demande en concertation avec les associations francophones partenaires du Rapport Général sur la Pauvreté et le Service. La première phase débute en mars 1998. Cette demande officielle donne une forte légitimité à la concertation: parce qu'il s'agit d'une mission officielle pour l'administration, la concertation fait formellement partie des tâches de ses représentants. Cela donne aussi la possibilité pour les autres professionnels d'être dispensés de service par leur institution pour assister aux réunions (contrairement à d'autres groupes de concertation où les professionnels ne peuvent participer aux réunions qu'en prenant congé).

Dans le contexte de cette concertation, dont la mission est formulée de manière ouverte, le groupe a pu choisir lui-même l'angle d'attaque. Au début de la première phase, les participants ont choisi de se baser sur un texte rédigé par les associations avec le soutien du Service. Il a été lu et discuté point par point au cours de huit matinées. Les étapes suivantes ont été définies conjointement à partir de cette lecture commune.

Les associations estiment que le point de départ - et donc l'espace de débat - d'une concertation demandée par le politique est parfois trop limité.

En 2001, les intentions relatives à une réforme de la loi sur le minimum de moyens d'existence sont rendues publiques, ce qui provoque de véhémentes protestations de différentes organisations et associations. A l'initiative du Ministre de l'Intégration sociale, le Conseil des ministres demande alors au Service de «*lancer un dialogue avec les organisations de lutte contre la pauvreté*» (Ministre de l'intégration sociale, lettre du 12 septembre 2001 au Service) sur le projet de loi relatif au droit à l'intégration sociale (réforme de la loi relative au minimum de moyens d'existence), dialogue qui durerait trois mois. Durant la concertation, les

associations insistent sur le fait que le cadre du débat est trop étroit :
«1ère question: Quel sens cela a-t-il d'entamer le travail demandé, quel est l'impact possible de cette démarche sollicitée si tardivement, alors que le Gouvernement a déjà approuvé le texte en première lecture ? ;
2ème question : Quel est l'objet des échanges, quel est leur point de départ ? L'inquiétude des associations porte sur ce qui leur apparaît comme sous-jacent au texte du projet de loi, sur la tendance qui se dessine, amorcée en 1993, bref sur l'esprit de la loi plus que sur des dispositions précises.» (Service, 2001b : 3).

Les associations demandent d'élargir le débat tant sur le plan du contenu que du nombre de partenaires. Le 31 octobre 2001, le Service remet au Conseil des Ministres une note rendant compte de la concertation. «Les limites de la démarche et donc du compte rendu de celle-ci sont évidentes : manque de temps pour aborder avec tous les acteurs concernés les questions de fond soulevées. Son intérêt réside sans doute dans la mise en évidence des débats qui n'ont pas été menés et qui devraient l'être pour moderniser, sur des bases solides, la loi relative au minimum de moyens d'existence. Cette note est à considérer comme une amorce d'ordre du jour des concertations à organiser.» (Service, 2001b :3). Le constat du manque d'évaluation approfondie et d'un large débat sur la législation en vigueur et sur sa mise en œuvre a amené le Service à organiser un groupe de concertation, avec des représentants d'associations, des fédérations de travailleurs sociaux, les Unions des Villes et Communes, des syndicats, des services d'accompagnement et des offices régionaux pour l'emploi, des mutuelles et l'Observatoire du social et de la santé de la Région de Bruxelles Capitale.

Le groupe de concertation 'santé' répond à une demande de la Conférence interministérielle de l'intégration sociale. En 1999, celle-ci demande que dans la foulée du Rapport Général sur la Pauvreté, les mesures relatives à l'accès aux soins de santé, à savoir l'accès généralisé à l'assurance soins de santé, l'élargissement du tarif préférentiel et le régime du tiers payant, soient évaluées en concertation avec les associations ayant contribué au Rapport Général sur la Pauvreté. Un groupe de concertation sur la santé est constitué au sein du Centre pour

l'égalité des chances et la lutte contre le racisme pour répondre à cette demande. En mars 2000, le ministre des Affaires sociales charge le département de médecine générale et des soins de santé primaires de l'université de Gand d'une évaluation à effectuer en collaboration avec les associations et le Service.

Au cours de la recherche sur l'accessibilité des soins de santé, il apparaît qu'il n'y a pas unanimité sur l'objectif de cette évaluation. En juin 2000, les associations remettent une note au Ministre des Affaires sociales, commanditaire de la recherche, pour lui faire part de leurs priorités en matière d'évaluation. Pour les associations, il est clair que le droit à la protection de la santé est un droit fondamental. Une recherche sur l'accessibilité des soins de santé doit dès lors englober tous ceux qui ont difficilement accès aux soins. Le Ministre et les chercheurs ne partagent pas cette conception. Ils font remarquer que l'aide médicale urgente – seule porte d'accès aux soins pour certaines personnes étrangères – constitue un système distinct (résiduaire et non lié à la sécurité sociale) et relève d'une autre compétence (Ministre de l'Intégration sociale et non celui des Affaires sociales et de la Santé). Selon les associations, le fait que la mission ait été confiée par la Conférence interministérielle de l'intégration sociale vient appuyer la nécessité d'une approche transversale, au-delà des limites de compétences.

Il arrive qu'une initiative de concertation émane d'une synergie entre différents acteurs. Le Rapport Général sur la Pauvreté insiste sur l'importance d'indicateurs de pauvreté qui soient proches de la vie (Rapport Général sur la Pauvreté, 1994 : 388). L'accord de coopération qui crée le Service prévoit le développement d'indicateurs sur la base d'une concertation entre le monde scientifique, les administrations et institutions compétentes, les interlocuteurs sociaux et les organisations dans lesquelles des personnes pauvres s'expriment. En juin 2000, les associations partenaires du Rapport Général sur la Pauvreté, en collaboration avec le Service, rédigent une proposition en vue de promouvoir une nouvelle forme de recherche concernant l'élaboration d'indicateurs de pauvreté. Après une phase préparatoire (juillet 2001-avril 2002), le projet de recherche démarre au sein du Service. Le groupe de concertation, composé d'une vingtaine de participants issus

d'associations, d'instituts scientifiques, d'administrations publiques, de mutuelles et des unions des villes et communes, entame les travaux en septembre. Le rapport final de cette démarche de recherche sera présenté en février 2004.

L'insistance de différentes organisations, et en particulier d'une association partenaire du Rapport Général sur la Pauvreté très active dans le domaine du logement, d'une part, et la constatation de la grave pénurie de logements de qualité à prix abordable d'autre part, ont incité le Service à constituer un groupe de concertation. Deux réunions ont eu lieu depuis lors, au cours desquelles le Service a présenté une note d'initiative. Les participants à la concertation ayant approuvé l'angle d'approche proposé, la note a servi de point de départ aux échanges. Le chapitre «logement» du deuxième rapport bisannuel est rédigé à partir de cette note et des échanges qu'elle a suscités.

2 Quels sont les objectifs poursuivis?

Il est essentiel de déterminer de manière très claire quels sont les objectifs d'une concertation. La question de savoir qui les fixe est importante. Le point précédent a déjà laissé paraître la diversité des attentes qui peut exister concernant le but de la concertation.

Lors de la concertation concernant le projet de loi relatif à l'intégration sociale, les associations ont le sentiment que les points de départ d'une politique ne peuvent pas ou très peu être débattus. Le Ministre compétent et le Conseil des ministres demandent aux organisations de pauvres leur avis sur le projet de loi mais ces associations sont davantage préoccupées par les points de départ sous-jacents aux modifications de la loi.

Il n'est pas rare que pendant ou après la concertation, les interlocuteurs se rendent compte qu'ils ne sont pas ou n'étaient pas d'accord sur l'objectif poursuivi.

La diversité des attentes apparaît explicitement dans la phase finale du groupe de concertation 'indicateurs', lors de la discussion sur les

propositions. Un certain nombre de participants, parmi ceux qui vivent dans la pauvreté, expriment le souhait de ne pas se limiter à formuler des propositions relatives aux indicateurs mais de les étendre à des propositions de mesures à prendre.

«Il y a selon moi deux objectifs. Premièrement : le croisement des savoirs, créer une relation de confiance avec les autres et se laisser former par les autres. Deuxièmement : examiner ce qui existe comme indicateurs, formuler des critiques sur ces indicateurs, et construire de nouveaux indicateurs qui reflètent mieux les situations vécues par les personnes vivant dans la pauvreté.» (déléguée d'une administration au groupe 'indicateurs').

«Je participe parce que j'espère pouvoir changer des choses, ensemble avec d'autres. Mais je veux plus que mesurer. Je dois joindre les deux bouts, chaque mois avec peu d'argent, je ne peux me contenter de mesurer, dans ce projet, je veux arriver à des solutions. On ne peut pas venir à une telle concertation sans son expérience de vie. Cela demande des efforts incroyables de participer à la concertation ; et c'est très difficile de venir aux réunions avec le sentiment qu'on ne peut parler des mesures qui sont nécessaires.» (déléguée d'une association au groupe 'indicateurs')

Il n'est pas évident d'organiser une concertation intensive et de longue durée dans tous les domaines simultanément (les différents partenaires – tant les associations que d'autres acteurs – doivent pouvoir investir le temps nécessaire) et d'arriver à des propositions concrètes sur des thèmes globaux à partir du vécu. En ce sens, il est important de trouver un angle d'approche approprié – spécifique – pour la concertation. Dans le groupe 'CPAS' – qui a été créé après la remise de la note relative au projet de loi – la question initiale est : «La législation sur le minimex et l'aide sociale ainsi que les pratiques des CPAS garantissent-elles l'accès effectif aux droits fondamentaux ?». Mais le groupe a aussi choisi un angle d'approche spécifique : le service social de base (y compris le premier accueil) et l'accès à l'information. Ce choix se justifie par le fait que le service social de base constitue la mission principale du CPAS ; du point de vue du demandeur, il répond à des demandes qui

précèdent la plupart du temps celles relatives à la formation et à la mise à l'emploi par exemple. Au cours des échanges, le groupe suit les étapes du parcours d'une personne qui demande une aide.

«Il y a une grande convergence entre ce que les usagers expriment dans le groupe de concertation et les préoccupations de la fédération des assistants sociaux. L'angle d'attaque que nous avons déterminé ensemble, une réflexion sur le service social de base, correspond à l'approche adoptée au cours d'échanges sur le rôle de l'assistant social au sein d'une commission de la fédération. Les assistants sociaux et les usagers n'occupent peut être pas la même position mais posent au fond les mêmes questions. Il y a plus de cinq cents CPAS, tant les usagers que les assistants sociaux souffrent de la diversité des interprétations de la réglementation et des différences de traitement des demandes d'aide qui en découlent.» (délégué d'une fédération de travailleurs sociaux au groupe 'CPAS')

3 Qui sont les participants à la concertation ?

3.1 L'importance de l'implication de différents acteurs

Nous ne soulignerons jamais assez l'importance du débat entre différents acteurs. Le Rapport Général sur la Pauvreté ne doit pas sa grande valeur uniquement à l'implication de personnes qui vivent dans la pauvreté mais aussi à l'implication de différents autres acteurs de la lutte contre la pauvreté et à l'échange d'idées entre eux. Lors d'une concertation avec divers partenaires, on peut examiner une problématique selon différents points de vue, on peut travailler en vue de formuler des propositions communes, et enfin, cela mobilise les différents acteurs autour du thème traité.

«Que nous comprenions bien que notre point de vue est forcément différent face aux mêmes événements, un père ou une mère de famille ne dira pas la même chose que l'assistante sociale, même si l'un et l'autre sont profondément touchés par la situation et veulent le bien des enfants. Que nous acceptions que notre façon de nous exprimer soit

différente et que nous reconnaissons que nous ne sommes pas égaux face aux décisions concernant notre propre famille. Ce chemin de rencontre ne peut se faire que collectivement, dans le but qu'individuellement, chaque famille, chaque parent puisse toujours être entendu et que l'on tienne compte d'eux en tant que véritables partenaires pour l'avenir de leurs enfants.» (Januth et Godefroid, 2002: 90)

«Au cours de la rédaction du Rapport Général sur la Pauvreté, il y a eu deux journées de forum, avec beaucoup de participants différents. J'ai l'impression que cette initiative a énormément enrichi les travaux, et a beaucoup contribué au Rapport Général.» (déléguée d'une association au groupe de concertation 'indicateurs')

La possibilité de débattre est fort présente tant dans la structure que dans le fonctionnement du Service.

L'accord de coopération a créé non seulement le Service mais aussi une Commission d'accompagnement chargée de suivre le contenu des travaux du Service, de veiller au respect de la méthodologie et au bon avancement du rapport bisannuel (art. 8). Elle est présidée par le Ministre compétent pour l'intégration sociale. Elle se compose de représentants de l'Etat fédéral ainsi que des Régions et Communautés, des interlocuteurs sociaux, des organismes assureurs, de l'Union des villes et communes belges et des associations dans lesquelles des personnes pauvres prennent la parole (dont un représentant des personnes sans abri). La loi (l'accord de coopération en l'occurrence) stipule, d'une part, que la représentation des associations dans lesquelles les personnes pauvres prennent la parole est garantie dans cette Commission et, d'autre part, que les différentes composantes de la société y sont représentées. Ces dispositions règlent de manière structurelle la possibilité d'avoir un débat entre les différents acteurs.

Ces derniers sont aussi représentés dans les groupes de concertation organisés au sein du Service. Le groupe 'indicateurs' se compose pour moitié de personnes vivant dans la pauvreté et représentant six associations: ATD Quart Monde, Centrum Kauwenberg, Luttes Solidarités

Travail, Recht-Op, La Trame et WOTEPA. L'autre moitié du groupe est constituée de représentants du monde scientifique (Observatoire social européen et OASeS), d'administrations (Cellule de lutte contre la pauvreté du Service Public Fédéral de sécurité sociale ; «Département Welzijn, Volksgezondheid en Cultuur» du ministère de la Communauté flamande ; Service des Etudes et de la Statistique de la Région wallonne ; Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse de la Communauté française ; Observatoire de la Santé et du Social de la Région de Bruxelles-Capitale) ; de l'Union des villes et communes de Wallonie et des mutualités socialistes.

«Si nous étions plus nombreux, cela deviendrait difficile de dialoguer. Si nous étions moins nombreux, cela réduirait la diversité des expériences vécues, et donc probablement la richesse des échanges. Les participants qui vivent dans la pauvreté ont en effet des expériences dans différents domaines (santé, famille, école, CPAS), et ce sont ces expériences qui ont servi de point de départ au travail sur les indicateurs. Le dialogue est facilité par le fait que ces personnes sont membres d'associations, et qu'elles ont donc l'habitude de débattre de ces thèmes. Quant aux représentants des administrations et du monde scientifique, ils ne sont pas très nombreux, mais il s'agit de personnes particulièrement concernées et intéressées par la problématique, ce qui permet un dialogue plus constructif et sans doute plus facile.» (déléguée d'une administration au groupe 'indicateurs')

Nous constatons toutefois que lorsque les autorités invitent les personnes pauvres à participer à la politique, il est souvent impossible de mener un débat avec d'autres acteurs. En effet, les responsables politiques préfèrent souvent consulter les différents groupes ou acteurs concernés séparément plutôt que d'amorcer un débat plus vaste. C'est par exemple aux organisations de lutte contre la pauvreté uniquement que le Ministre de l'Intégration sociale a demandé de mener un dialogue sur le projet de loi relatif au droit à l'intégration sociale. L'absence des autres acteurs a toutefois suscité des critiques : *«Les associations ont exprimé dès le départ leur souhait d'élargir les échanges à d'autres acteurs (organisations impliquées dans la mise au travail des bénéficiaires du minimex, dans la mise en œuvre des contrats d'intégration ; travailleurs*

sociaux des CPAS, ...).» (Service, 2001b : 3).

3.2 Le choix des participants

Le choix des participants et le découpage de la concertation en phases doivent être mûrement réfléchis.

La plupart des groupes de concertation commencent par une phase préparatoire au cours de laquelle des associations rassemblant des personnes qui vivent dans la pauvreté se réunissent quelques fois pour préparer la rencontre avec les autres acteurs.

En avril 2000, un groupe de travail, composé d'associations, est créé au sein du Service pour réfléchir à l'emploi. Les résultats de cette concertation entre associations ont servi de base à un chapitre thématique du premier rapport bisannuel (juin 2001). Une note de synthèse relative aux critères d'emploi, rédigée sur la base de ce chapitre, a servi de point de départ pour une concertation élargie, à partir de février 2003, sur le thème de la qualité de l'emploi et du travail.

Dans la recherche relative aux indicateurs de pauvreté, les deux accompagnateurs pédagogiques - dont la tâche est d'accompagner et de soutenir les participants issus des associations - rencontrent plusieurs fois ces personnes pour préparer avec elles leur contribution à la concertation: durant quatre mois environ avant le début des plénières et aussi entre chaque plénière. Le texte à la base du projet de recherche et du groupe de concertation est lui-même le résultat d'une concertation préalable intense à laquelle ont pris part diverses associations partenaires du Rapport Général sur la Pauvreté et le Service.

«C'est bien, comme le projet s'est déroulé. D'abord les gens des associations ont pu se préparer : sur les statistiques, sur les pourcentages, etc..., c'est bien parce que je ne connaissais rien à tout cela.»
(déléguée d'une association au groupe 'indicateurs')

Lors d'une phase suivante, on peut choisir d'impliquer d'abord d'autres associations qui agissent sur le terrain dans une position similaire. Si pour

un thème donné, les associations disposent de suffisamment de matière, elles peuvent d'emblée prendre part à une concertation avec d'autres organisations.

Le Service a par exemple, au milieu de l'année 2003, invité à la concertation sur le logement un nombre relativement élevé d'associations et d'organisations qui sont plus ou moins déjà sur la même longueur d'ondes, c'est-à-dire qui défendent les droits des locataires. L'objectif est d'aboutir à un texte commun dans un délai relativement court.

Dans une phase ultérieure, des acteurs dont la position est clairement différente peuvent être invités. Dans le cadre de la concertation 'logement' par exemple, l'intention est de convier aussi des organisations de propriétaires. Dans le groupe de concertation sur la famille, les associations et l'administration ont explicitement choisi d'impliquer les autres acteurs concernés de près par la mise en application du décret (les directeurs, conseillers et délégués de l'aide à la jeunesse), à partir de la deuxième phase seulement. L'élargissement a lieu en avril 2001.

3.3 La nécessité d'un engagement fort dans la concertation

Des différentes initiatives ressort l'importance d'un engagement fort dans la concertation. Pour que celle-ci soit fructueuse, la présence régulière des différents acteurs est capitale.

Dans le groupe 'famille' par exemple, la constance dans la composition des délégations, leur rôle de relais auprès de leur organisation et leur investissement en temps se sont révélés bénéfiques aux travaux du groupe. Les changements de participants sont particulièrement peu nombreux ; quand ils ont lieu, ils sont dus à une modification de fonction ou aux conditions de vie difficiles de certains délégués.

« Il y a plusieurs années, je n'imaginais pas que l'on en serait arrivé là, à ce rythme de rencontre régulière, où il y a un profond respect et une vraie demande de comprendre. Cela est loin d'être magique, il y a une

quantité d'éléments qui contribuent à cette réussite. D'abord la durée. Il y a des acteurs qui sont dans le groupe et qui étaient là déjà lors de réunions sur le thème en 1992. Il y a une motivation de fond à faire avancer les choses. Je suis vraiment surpris par la façon dont la parole s'est libérée. C'est sûr que tenir ainsi dans la durée, c'est dur, surtout pour les participants qui ont la vie difficile. On s'épuise.» (LST,2003)

Une participation régulière n'apparaît cependant pas toujours évidente. Les organisations ou acteurs invités n'y participeront de manière motivée que s'ils voient clairement quel intérêt ils ont à s'impliquer.

«Dans le groupe 'CPAS', les autres participants sont régulièrement absents, et je trouve que ce n'est pas une bonne affaire. Mais c'est aussi important que nous participions à la concertation avec suffisamment d'associations, travailleurs et personnes qui vivent dans la pauvreté. C'est naturellement toujours plus facile de motiver les membres d'une association à prendre part à une concertation locale, par exemple avec le président du CPAS.» (délégué d'une association au groupe 'CPAS')

«Nous ne participons pas à ces concertations pour faire valoir nos positions: nous disposons d'autres canaux pour cela. Même si nous ne sommes pas experts de façon égale dans tous les domaines, je ne peux pas dire que, jusqu'à présent, j'y ai appris des choses nouvelles par rapport à ce que nous lisons dans la littérature ou apprenons au contact de notre propre base syndicale. Néanmoins, nous participons à cette concertation, dans laquelle nous pouvons trouver un double intérêt:

- En confrontant nos réflexions et nos expériences, nous pouvons nous persuader mutuellement que nous travaillons dans le même sens.

- Dépasser le cloisonnement des matières et nous conscientiser mutuellement que les problèmes sont liés. Par exemple, la problématique de l'activation, que nous discutons dans le groupe «CPAS», se pose fondamentalement dans les mêmes termes dans l'assurance chômage.» (délégué d'un syndicat aux groupes CPAS et emploi)

Pour les professionnels, une approbation explicite de leur participation et de l'investissement en temps qui en découle, par leur organisation ou institution est un avantage.

«C'est la première fois que je participe à une telle concertation dans le cadre de mon travail, avec un mandat explicite. Le fait que je sois témoin direct de cette démarche a comme conséquence que je peux aussi rendre compte avec plus de légitimité à l'intérieur de mon administration. Je suis déléguée par celle-ci, ce qui l'oblige d'une certaine manière à l'égard du travail réalisé dans le groupe. Mais assurer le relais entre les deux instances n'est pas évident et faire entendre les idées reçues et partagées dans le groupe de concertation en vue de produire des changements dans les modes de perception de la réalité peut même relever du combat». (déléguée d'une administration au groupe 'indicateurs')

«L'attente était donc grande ; maintenant on dispose d'un document plus concret. Mais on s'est réuni durant deux ans sans avoir le sentiment que nous arriverions plus loin. D'un autre côté, je dois aussi voir comment cela se passe dans nos propres organisations, nous devons traiter incroyablement beaucoup de thèmes avec une toute petite équipe, voyez seulement tout ce qu'offrent les CPAS. Cela ne va pas de soi de s'engager dans une telle initiative, qui exige tellement de temps ; ce n'est pas évident de faire ce choix vu les nombreuses autres priorités.» (déléguée de l'Union des villes et communes au groupe CPAS)

4 Quelle est la méthode de travail utilisée et comment les personnes qui vivent dans la pauvreté sont-elles impliquées?

La méthode selon laquelle se déroule la concertation influence directement les possibilités de participer de manière satisfaisante des différents partenaires et en particulier des personnes en situation de pauvreté.

«Alors, pour que ce dialogue soit possible avec l'administration, nous avons veillé, entre associations, à ce que chaque membre qui participe aux rencontres soit quelqu'un qui garde une proximité avec les familles les plus pauvres, à ce qu'une préparation sérieuse se fasse au niveau de chaque association, puis entre les associations, avant chaque rencontre avec le ministère ou l'administration. La tâche de secrétariat, assurée par le Centre pour l'égalité des chances, avec des comptes-rendus très complets, nous a beaucoup aidés pour un échange d'informations entre les familles et les rencontres avec l'administration. Le dialogue n'a pas toujours été facile. Nous avons des récits de souffrances et de blessures qui mettent en cause tout le travail de l'aide à la jeunesse. C'est à force d'écoute mutuelle, lors de rencontres très régulières – une fois par mois – que nous avons fini par créer la confiance.» (Januth et Godefroid, 2002 : 95)

4.1 La durée et le rythme de la concertation

Il y a donc des initiatives de concertation de courte durée et de longue durée.

Dans le groupe de concertation 'famille', la demande de la Ministre compétente concerne une évaluation large, dans laquelle les partenaires reçoivent la possibilité de déterminer la manière de travailler, et le temps souhaité pour cette concertation. La première rencontre date de mars 1998. Depuis octobre 1998, les associations se réunissent,

avec le Service, pour préparer les réunions du groupe. En 2004, une note commune du groupe de concertation sera présentée.

En février 2003, le Service est chargé par le Ministre de l'Intégration sociale d'impliquer les associations de personnes vivant dans la pauvreté dans le Plan d'action national d'inclusion sociale 2003 - 2005. Concrètement, cette mission consiste à fournir des informations sur le PANincl. aux associations, à être à l'écoute de leurs expériences et de leurs propositions et à en rendre compte. Le comité de pilotage a limité les consultations à une question principale : quelles conditions doivent-elles être remplies pour que les associations de personnes vivant dans la pauvreté puissent participer à la politique ? Durant quatre mois, les deux chargés de mission, à mi-temps, ont mené les concertations. A cause de la courte durée du projet, seule une consultation 'individuelle' a pu être menée. Le rapport signale qu'«une consultation individuelle 'sur le terrain' n'est qu'une phase dans un processus, et doit être combinée à une concertation collective lors d'une phase suivante.» (Service, 2003 : 7)

En automne 2002, trois ministres fédéraux - le Ministre de l'Intégration sociale, celui des affaires sociales et de la santé et celui de la santé publique - demandent au Service d'inviter les organisations dans lesquelles des personnes pauvres prennent la parole à une concertation sur certaines propositions en matière de lutte contre la pauvreté qui seraient concrétisées par le biais de la loi-programme. Deux rencontres ont lieu. Lors de la première, les Ministres présentent leurs propositions et lors de la seconde, les associations font part de leurs réactions à celles-ci. Participer à une telle concertation - à court terme et sur des réglementations très concrètes - n'est vraiment pas évident pour les associations; celles-ci doivent au moins avoir déjà rassemblé expérience et matériel sur ces thèmes.

Le rythme constitue également un élément important pour la réussite de la concertation. Disposer de suffisamment de temps est essentiel pour les associations dans lesquelles des pauvres prennent la parole, à plusieurs titres: pour entrer en contact avec les personnes qui vivent dans la pauvreté, récolter l'information nécessaire sur le sujet, rassembler des expériences et des points de vue au sein des associations et entre elles.

Mais le facteur temps est également capital pour les autres partenaires à la concertation. Eux aussi doivent pouvoir disposer du temps nécessaire pour s'approprier la méthode, pour remplir leur fonction de représentants (retour au sein de leur propre organisation), etc.

«Il n'est pas simple de parler d'un sujet aussi difficile que celui de la famille quand, depuis des générations, on vit l'angoisse du placement des enfants. Notre histoire est une plaie à vif et ce n'est qu'en nous retrouvant entre parents ayant vécu cette même histoire, avec d'autres qui s'engagent à nos côtés, que nous pouvons prendre un peu de recul pour réfléchir et analyser ce que nous avons vécu et vivons encore.»

(Januth et Godefroid, 2002: 90)

Pour la plupart des concertations, les délégués des associations se réunissent entre les rencontres, plus larges, du groupe. Cela s'avère nécessaire pour pouvoir participer à la concertation: relecture des rapports, préparation de la prochaine rencontre, rassemblement de témoignages,...

Dans le cadre de la recherche relative aux indicateurs de pauvreté, les délégués des associations se réunissent plusieurs fois entre eux avant que ne commencent les réunions plénières, pour réfléchir à la signification d'un indicateur, etc. Entre les plénières aussi, des réunions entre associations sont organisées pour relire les comptes rendus, analyser la problématique traitée, déterminer un point de vue.

«Je trouve très importantes les réunions de délégués des associations, entre les plénières». (déléguée d'une association à la concertation 'indicateurs')

4.2 La nécessité d'une information complète et de formation pour les différents participants

Les participants doivent pouvoir disposer d'une information complète – compréhensible pour tout le monde – à propos du thème traité. L'information peut être transmise par écrit ou oralement (par exemple lors de soirées d'information dans l'association). Pour la concertation 'famille',

une formation a été organisée pour les délégués des associations à propos du décret relatif à l'aide à la jeunesse.

«Il était très important pour nous de bien connaître et comprendre ce décret si nous voulions nous appuyer dessus pour le faire appliquer. En 99, une formation a été mise en place par les associations et le Centre pour l'égalité des chances. Un avocat spécialiste en la matière a accepté de lire le décret avec les membres des associations. Exercice difficile à double titre. D'une part, parce que nous sommes peu habitués à lire des textes de loi, d'autre part, parce que le décret de l'aide à la jeunesse est un texte particulièrement difficile à comprendre, même pour les avocats.» (Januth et Godefroid, 2002: 91)

Parfois, le groupe de concertation doit aussi prendre le temps de chercher un accord à propos de la signification d'un certain nombre de concepts utilisés au cours du débat.

«Au cours des dernières réunions nous avons éprouvé des difficultés à bien définir certains mots. En fait, on revient de cette façon sur des éléments fondamentaux de discussion: la reconnaissance mutuelle, la confiance,... A nouveau, il y a une forte convergence avec ce qui est vécu au sein de la fédération des travailleurs sociaux. Celle-ci aussi a travaillé durant des semaines pour définir certains concepts de base. Nous discutons à nouveau des concepts que nous avons appris à l'école.» (délégué d'une fédération de travailleurs sociaux au groupe 'CPAS')

«Je trouve que c'est très difficile de participer à la concertation. S'il y avait plus de personnes en situation de pauvreté qui participaient, ce serait plus facile pour moi. Parfois, je dois tenir bon seule contre tous les autres qui ont étudié.» (déléguée d'une association au groupe 'CPAS')

4.3 L'accompagnement de la concertation

Dans le groupe de concertation 'indicateurs', une équipe pédagogique accompagne l'équipe. Elle est composée d'un coordinateur, de deux accompagnateurs pédagogiques (qui soutiennent les délégués des

associations), d'une personne chargée de la logistique et d'un évaluateur.

«Le travail d'accompagnement est aussi essentiel. Pour arriver à un texte commun au départ d'une liste de mots, ce n'est pas facile. Le travail d'accompagnement accompli par l'équipe pédagogique est très important pour la réussite du projet. Il donne en effet à chacun des participants les moyens de progresser ensemble, dans le respect des rythmes des uns et des autres, et dans la volonté de préserver chez tous le potentiel de négociation, dans une position d'égalité.» (déléguée d'une administration au groupe 'indicateurs').

Il est souhaitable de commencer les rencontres sur la base d'un ordre du jour établi à l'avance: différents partenaires éprouvent des difficultés à s'exprimer à l'improviste, spontanément. De plus, un ordre du jour préétabli est nécessaire pour la préparation de la réunion.

«Les militants qui savent d'expérience ce qu'est la pauvreté trouvent qu'il est difficile d'avoir vraiment une place à part entière durant la concertation:

- *souvent les professionnels échangent des idées entre eux;*
- *on s'éloigne du sujet à l'ordre du jour,*

Parfois il est impossible de développer suffisamment ce que nous avons préparé.» (ATD Quart Monde, 2003)

La valeur ajoutée des comptes rendus et notes intermédiaires ressort également des travaux des différents groupes de concertation. Les comptes rendus permettent aux participants de suivre les débats sur pied d'égalité (les délégués d'associations dépendent souvent des comptes rendus, à cause de leur difficulté à prendre note eux-mêmes). Les textes intermédiaires (une note de synthèse, de discussion,..) permettent d'inventorier, à différents moments de la concertation, les points d'accord et de non-accord. Le processus devient de cette manière plus transparent, avec la possibilité de déterminer les points de départ et les angles d'approche de la concertation, de décrire les éléments de discussion, de donner un feedback et d'évaluer.

Dans le groupe 'CPAS', les comptes rendus ne semblent pas suffisants pour avancer dans le processus. Une note intermédiaire – qui rend compte de manière plus structurée des éléments qui ressortent des comptes rendus - a donc été rédigée comme outil pour avancer dans les échanges.

Sur la base de la concertation 'emploi' entre les associations lors d'une première phase et du chapitre thématique du premier rapport bisannuel, le Service a rédigé une note de synthèse. Celle-ci – dans laquelle des éléments de la réunion précédente sont à chaque fois intégrés – a évolué progressivement vers une note de discussion mentionnant les points de vue des acteurs participants.

4.4 La richesse d'une concertation au-delà des limites de compétences

Il est très important de poursuivre des concertations au-delà des frontières régionales et communautaires. Malgré le fait que certaines compétences soient régionalisées, les problématiques signalées par les personnes qui vivent dans la pauvreté continuent à exister de la même manière. Ce n'est pas seulement l'analyse qu'une concertation «fédérale» enrichit mais aussi les échanges relatifs aux stratégies en vue de trouver des solutions. Cette approche n'est possible que si les moyens suffisants existent, par exemple en ce qui concerne le contact avec les associations, la traduction, etc.. C'est le cas pour la concertation 'indicateur'. Ce ne fut pas le cas pour la recherche sur l'accessibilité des soins de santé, par exemple: les documents n'étaient pas toujours disponibles en neerlandais et en français.

«Nous aurions dû toujours travailler mélangés, en ce qui concerne la langue, même si cela nécessite une traduction. Nous avons trop en commun. Le débat est maintenant plus riche. Après coup, c'est dommage, cette étape par groupes unilingues.» (déléguée d'une association au groupe 'indicateurs')

5 Quels sont les résultats obtenus? Quelle est la suite prévue?

Les résultats de la concertation peuvent se situer sur différents plans:

- conduire à des changements politiques;
- apporter des éléments pour l'évaluation d'une politique, d'une législation ou d'une pratique;
- contribuer à sensibiliser à la problématique de la pauvreté;
- l'échange en lui-même et l'aspect formation de la concertation.

5.1 En premier lieu: des changements politiques

La concertation entre différents partenaires doit finalement aboutir à des changements politiques, qui apportent une amélioration pour les personnes qui vivent dans la pauvreté.

«Nous espérons que ceux qui peuvent résoudre la question écouteront.»
(déléguée d'une association à la concertation 'CPAS')

«Je mets beaucoup d'espoir dans le rapport bisannuel, c'est-à-dire que j'espère que les propositions seront reprises par le politique.» (délégué d'une association au groupe 'CPAS')

«Je participe pour pouvoir aider les gens qui vivent dans la pauvreté, parce que le rapport est transmis à des personnes haut placées, les Ministres. J'espère qu'ils le prendront au sérieux. Mes attentes sont: que cela se déroule bien, que les personnes qui vivent dans la pauvreté seront aidées grâce à cela, qu'ils vont faire quelque chose à la pauvreté. Mais je suis conscient que tout ne peut pas se réaliser en un an.»
(déléguée d'une association au groupe 'indicateurs')

«Les personnes qui ont été choisies pour représenter les administrations ne sont peut-être pas suffisamment haut placées pour faire bouger les choses sur la base des conclusions qui sortiront du projet. Peut-être aurait-il été préférable d'impliquer des parlementaires ou même, pourquoi pas, des Ministres.» (déléguée d'une administration au groupe 'indicateurs')

Obtenir des résultats en termes de changements politiques ne semble pas évident. Un lien entre les propositions qui naissent en cours de concertation et le changement d'une législation n'est pas automatique. La responsabilité de la décision revient aux instances politiques.

Les échanges qui ont eu lieu au sein du groupe 'logement' ont rendu possible la rédaction d'un chapitre sur ce thème pour le deuxième rapport bisannuel. Ce texte peut aussi fournir une contribution à la Conférence interministérielle sur le logement, annoncée dans l'accord du Gouvernement fédéral, à la révision de la loi sur les baux également prévue et à l'évaluation du PANincl. La mesure dans laquelle les propositions seront effectivement prises en compte dépend du suivi par les instances consultatives, les parlements et les gouvernements.

Pour la concertation, et pour ceux qui y participent, il est important que la perspective soit claire concernant les résultats: où sont-ils débattus, quel suivi est prévu? L'information sur le degré de prise en compte des propositions et les motifs de ces choix doit tout autant être diffusée. Certaines propositions ne sont pas 'entendues', d'autres bien. Dans l'hypothèse où les propositions ne se traduisent pas dans la législation et dans son exécution, quelles en sont les raisons?

Les partenaires à la concertation 'famille' bénéficient d'une grande liberté quant à la manière de travailler et à la durée du travail mais d'un autre côté, le suivi par la Ministre qui a confié la mission et par la Conférence interministérielle pour l'intégration sociale (de qui émane la demande initiale) n'a pas encore eu lieu. De la même manière, il faut remarquer que, dans le cadre de la concertation relative à la santé, les résultats de la recherche n'ont d'aucune manière été examinés ou présentés à la Conférence interministérielle pour l'intégration sociale qui, dans la foulée du Rapport Général sur la Pauvreté, avait demandé une évaluation des mesures facilitant l'accès aux soins de santé.

Le représentant du Service public fédéral Sécurité sociale à la Commission d'accompagnement de la recherche relative aux indicateurs de pauvreté a exprimé l'engagement de prendre en compte les résultats de la concertation pour la contribution belge au débat

européen concernant les indicateurs de pauvreté.

Dans le cadre de la loi programme du 24 décembre 2002, deux rencontres ont eu lieu entre trois Ministres fédéraux et quelques associations. Celles-ci ont accueilli positivement certaines propositions, par exemple l'attribution d'une partie des allocations familiales aux parents dont les enfants sont placés en famille d'accueil (le premier rapport bisannuel du Service plaide déjà en ce sens). Les associations ont exprimé de sévères critiques à l'encontre d'autres propositions, par exemple le caractère obligatoire de la conciliation en cas de conflit en matière de logement. Ces propositions figurent cependant dans la loi-programme. Il est vrai qu'une évaluation du caractère obligatoire de cette procédure de conciliation a été promise.

5.2 Eléments pour évaluer

La concertation peut aussi apporter des éléments pour évaluer une politique, une législation ou une pratique. C'est le cas notamment de la concertation 'CPAS': des éléments utiles ressortent des échanges pour une évaluation de la législation relative au service social de base et de sa mise en œuvre.

«Une évaluation officielle du cabinet va commencer. J'espère que nous pourrons définir une position de la base, dans le groupe de concertation. Si l'évaluation officielle pouvait tenir compte de ce point de vue, ce serait un résultat utile.» (délégué d'un syndicat au groupe 'CPAS')

5.3 Sensibiliser à la pauvreté

La concertation peut contribuer à sensibiliser à la problématique de la pauvreté les différents acteurs concernés, mais aussi plus largement la société. A l'occasion de la recherche sur l'accessibilité des soins de santé, qui a été réalisée en collaboration avec le groupe de concertation 'santé' et le Service, un Forum a été organisé le 14 décembre 2002. La concertation et la démarche de recherche y ont été présentées à différents acteurs: des personnes travaillant dans la sphère politique, des personnes qui vivent dans la pauvreté, des chercheurs, des gens de

terrain,...

5.4 Echange et formation

Les participants aux différentes concertations soulignent l'importance des échanges qui s'y déroulent, l'information et la connaissance que ceux-ci livrent, l'aspect formation et l'impact sur leur propre pratique et leur propre organisation. Les délégués des services sociaux et d'accompagnement font aussi remarquer que la concertation est un des rares lieux où ils peuvent échanger des idées avec des personnes qui vivent dans la pauvreté, dans une position d'égalité.

«Cette concertation est la seule place où un débat peut exister entre assistants sociaux et usagers . C'est une concertation organisée au niveau fédéral, tout le monde sur pied d'égalité, avec des rencontres sur terrain neutre. C'est cela qui rend la concertation originale.» (délégué d'une fédération de travailleurs sociaux au groupe 'CPAS')

«Il existe maintenant un échange entre ce qui se passe dans les associations et ce qui se passe dans les administrations. J'ai quand même senti, au début, de la méfiance vis-à-vis des gens de l'administration mais cela a disparu au cours de la démarche.» (déléguée d'une administration au groupe 'indicateurs')

«On peut parler de nouvelle connaissance, mais alors plutôt sur le plan qualitatif. Il m'apparaît maintenant clairement qu'un indicateur comme le taux d'emploi ne dit rien sur les emplois dans lesquels la dignité humaine est respectée.» (déléguée d'une administration au groupe 'indicateurs')

«Je ne peux pas dire que participer à ce projet m'ait réellement apporté une 'nouvelle connaissance', car le monde de la pauvreté ne m'était pas tout à fait étranger à la base. Mais c'est la première fois que j'ai l'occasion d'avoir une discussion vraiment en profondeur avec des personnes qui vivent tout ça au quotidien, et cela m'a quand même appris certaines choses, notamment sur la façon dont les pauvres ressentent la relation avec les services d'aide sociale, l'image qu'ils ont

de ces services – qui sont avant tout vus comme des instruments de contrôle, voire de persécution -, et donc l'importance de beaucoup plus tenir compte du facteur 'sentiments humains' si on veut qu'une politique d'aide fonctionne bien.» (déléguée d'une administration au groupe 'indicateurs')

«Je reconnais l'aspect 'croisement des savoirs'. Chacun participe avec son histoire et ses connaissances. Si nous pouvons parler de 'nouveau savoir',... ça, c'est une autre histoire. C'est quoi, un 'nouveau savoir'? On peut en discuter durant 3 heures. Beaucoup de ce qui a été dit se trouve déjà dans le rapport de la recherche franco-belge 'Croisement des savoirs'. Mais cette fois, cela porte spécifiquement sur les indicateurs. J'ai beaucoup appris en ce qui concerne les situations concrètes, comment on arrive à cumuler les problèmes en situation de pauvreté, l'importance des dettes dans certains domaines.» (délégué d'un institut scientifique au groupe 'indicateurs')

«Les professionnels de terrain qui participent au groupe nous disent qu'ils changent de pratique. (...) Certains ont déjà pris sur eux de reprendre des dossiers où ils se sont impliqués par la suite, non sans risque. L'un d'entre eux a pris le temps d'aller voir directement une famille et de découvrir sa situation. Dans ce cas là, il a pu dire que ce qui arrivait dans son bureau ne correspondait pas à la réalité qu'il a découverte. Il a fait son travail avec le regard de la famille». (LST, 2003)

En guise de conclusion

Nous avons entrepris dans ce chapitre une réflexion à propos de la concertation entre acteurs de la lutte contre la pauvreté, sur la base d'une série de questions formulées dans le premier rapport bisannuel. La réflexion s'appuie sur les expériences acquises au cours des différentes initiatives dans lesquelles le Service est ou était impliqué.

Les initiatives de concertation sont de nature diverse, il s'agit aussi bien de concertations qui durent une ou plusieurs années sur un thème déterminé, que de concertations de courte durée. La diversité ne se limite pas à la durée de l'initiative mais se situe aussi sur le plan du point de départ des échanges, des partenaires concernés, de la manière de travailler,...

Les critères repris du premier rapport bisannuel pourront aussi être utilisés lors d'initiatives futures pour donner aux différentes instances concernées et aux partenaires une vue claire de l'organisation d'une concertation.

Une initiative de concertation peut venir de différents coins: d'une instance politique, des associations de personnes qui vivent dans la pauvreté ou du Service... Une demande du politique peut donner une grande légitimité à la concertation. Mais les initiatives émanant des associations doivent aussi pouvoir se développer en concertations pleines et entières et les propositions qui en résultent recevoir un suivi sérieux.

S'accorder sur la base de départ et sur les objectifs de la concertation est essentiel pour la réussite de celle-ci. Le choix commun d'un angle d'attaque spécifique peut contribuer à enrichir une concertation.

Nous insistons sur l'importance de l'implication de divers acteurs dans la concertation. Les responsables politiques optent quelques fois pour une concertation bilatérale avec les associations, alors qu'un débat plus large apporte une plus-value sur le plan du contenu et de la sensibilisation. Nous demandons donc des possibilités suffisantes de

débat entre les différents acteurs concernés par la lutte contre la pauvreté, dans les différents domaines de vie, et aux différents niveaux de décision.

On doit choisir une manière de travailler qui rend possible une participation de qualité de tous les partenaires. La durée de la concertation doit être adaptée à la demande traitée et au matériel existant. Un rythme approprié doit permettre aux différents participants de suivre la concertation de manière optimale et de rendre compte à leurs associations ou organisations des éléments qui ont été débattus. D'autres conditions doivent être remplies concernant l'information, les possibilités de formation, la traduction,.. La communication doit se faire de manière claire et honnête en ce qui concerne l'organisation de la concertation et la manière dont les personnes qui vivent dans la pauvreté sont impliquées.

La concertation entre différents partenaires doit pouvoir finalement aboutir à des changements politiques, qui apportent une amélioration aux personnes qui vivent dans la pauvreté. Le suivi des propositions est extrêmement important. Les participants à la concertation doivent être informés des raisons pour lesquelles les propositions ne sont pas retenues, le cas échéant.

Il entre dans les missions du Service de renforcer et de stimuler les possibilités de participation politique des personnes qui vivent dans la pauvreté, en dialogue avec les différents acteurs de la lutte contre la pauvreté, et en même temps de donner aux hommes politiques la possibilité d'adopter des mesures qui tiennent compte des expériences et des vues de ces partenaires. Le Service ne peut constituer un canal distinct, mais doit renforcer et compléter les possibilités qui existent dans notre démocratie. Le rapport bisannuel du Service est un élément essentiel pour le suivi de la concertation entre les associations de personnes qui vivent dans la pauvreté et les autres acteurs. Il forme un lien fondamental entre les propositions formulées et le processus de décision politique et sa mise en œuvre. Dans la procédure de suivi définie dans l'accord de coopération, il est prévu que le rapport soit débattu par les différents Gouvernements, par le Conseil central de

l'économie et le Conseil national du travail et par les instances consultatives des Communautés et Régions. En 2001, le caractère légal de la procédure n'a pas suffi pour assurer sa mise en œuvre satisfaisante: le rapport a été diffusé tardivement et plusieurs autorités publiques n'ont pas débattu du premier rapport bisannuel alors qu'elles s'y sont engagées. Le suivi du deuxième rapport bisannuel doit être appliqué comme prévu dans la loi.

Bibliographie

- ATD Quart Monde (2003), *Evaluation intermédiaire dialogue CPAS-préparation ATD Quart Monde*, document non publié.
- Januth C., Godefroid P. (2002), «L'expression collective des familles indispensable pour un vrai partenariat», in: *Travailler le social*, 2002, n° 33, pp.90-96.
- LST – Luttes Solidarités Travail (2003), document non publié.
- RGP – *Rapport Général sur la Pauvreté* (1994). ATD Quart Monde, Union des Villes et Communes belges (section CPAS), Fondation Roi Baudouin, Bruxelles.
- Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2001a), *En dialogue, six ans après le Rapport Général sur la Pauvreté : Premier rapport bisannuel*, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Bruxelles.
<http://www.luttepauvrete.be/rapportbisannuel.htm>
- Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2001b), *Note au Ministre de l'intégration sociale et au conseil des Ministres relative au projet de loi concernant le droit à l'intégration sociale*, document non publié.
<http://www.luttepauvrete.be/publications/noteintegrationsociale2001.pdf>
- Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2003), *La participation politique et le Plan d'action national inclusion sociale: du pain sur la planche. Méthode et conditions. Rapport de mission*.
<http://www.luttepauvrete.be/publications/PANfinalfr.pdf>

Concertation

- 44 -